

Avis de constitution

SOCIETE « AGRIPPA IMMOBILIER »

Siège ABIDJAN YOPOUGON NIANGON ATTIE Non loin
de l'hôtel la grâce, Lot 63, Ilot 07

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/01/2025, et enregistrés au CEPICI le 31/01/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGRIPPA IMMOBILIER »

Objet :

- Gestion Immobilière
- Gestion locative
- Achats et ventes de biens immobiliers
- Construction et réhabilitation
- Suivis de dossier d'ACD
- Fourniture de matériel bureautique
- Rédaction des actes juridiques
- Rédaction des projets de lois, de décrets et d'arrêtés
- Divers

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts

Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN YOPOUGON NIANGON ATTIE Non loin de l'hôtel la grâce, Lot 63, Ilot 07

Dirigeant(s) M TOHOULY JEAN-GILDAS (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-02779 du 13/03/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°16422/GTCA/RC/2025 du 13/03/2025

